CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie et de la formation
Service de l'enseignement

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Unterrichtswesen

Contrat pour l'expérience professionnelle spécifique
des candidat-e-s à la maturité spécialisée du domaine travail social

1. Candidat-e

Nom : Prénom :

Date de naissance : No AVS :

Adresse :

Tél :

Courriel :

élève de l'ECG de , candidat-e à la maturité spécialisée du domaine travail social

conclut un contrat de droit privé avec

2. Établissement

Raison sociale :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Les conditions du contrat sont les suivantes :

3. Description du poste de travail

4. Durée

du au , dont au moins **24 semaines effectives**.

Nombre d'heures hebdomadaires :

5. Rémunération, s'il y a lieu

Indemnité de stage Fr.

6. Assurances

6.1 Assurances accidents

Le-la candidat-e est obligatoirement assuré-e, conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Les primes de l'assurance contre les accidents professionnels sont prises en charge par l'entreprise.

	l'entreprise	le-la candidat-e
Les primes d'assurance contre les accidents non professionnels sont prises en charge par	☐	☐

**marquer une croix dans la case qui convient*

6.2 Assurance-maladie

Le-la candidat-e est assuré-e – frais médicaux, pharmaceutiques, hospitalisation – auprès de la compagnie d'assurance suivante :

le-la stagiaire prend en charge la prime y relative.

7. Répondant-e de l'établissement

Nom : Prénom :

Tél :

Courriel :

Fonction :

8. Répondant-e de l'ECG

Nom : Prénom :

Tél :

Adresse e-mail :

9. Expert-e HES

Nom : Prénom :

Tél :

Courriel :

10. Conditions générales annexes

Les conditions générales annexes ainsi que les directives du DEF et le cahier des charges des répondant-e-s font partie du contrat. Les parties contractantes attestent par leur signature en avoir pris connaissance.

11. Lieu, date, signatures

Le présent contrat est établi en 4 exemplaires et remis à l'ECG

Lieu et date : _____

Le responsable de l'établissement : _____

Le/la stagiaire : _____

L'expert-e HES : _____

La Direction de l'ECG : _____

Annexes :

- Règlement de la maturité spécialisée domaine « travail social » du canton du Valais ;
- Directives du 1er janvier 2024 relatives à l'organisation de la maturité spécialisée domaine « travail social » (MS So) ;
- Cahier des charges des répondant-e-s du 1er janvier 2024.

MATURITÉ SPÉCIALISÉE DOMAINE TRAVAIL SOCIAL

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent contrat est soumis :
   - aux dispositions du CO régissant le contrat de travail. Sont réservées les dispositions particulières d'une éventuelle convention collective de travail.
   - aux directives du DEF annexées
2. Dans le calcul de la durée du contrat, les vacances, les absences non fautives (maladie, accident, service militaire, etc.), la rédaction du rapport de stage, la préparation du travail de maturité ne sont pas pris en compte et prolongent d'autant la durée du contrat.
3. Les quatre premières semaines du travail et de la formation sont considérées comme une période d'essai au sens de l'article 335b du CO. Durant cette période, le contrat peut être résilié, sans motif, moyennant un délai de sept jours.
4. Après la période d'essai, le présent contrat ne peut être résilié que pour de justes motifs.
5. La personne candidate à la Maturité spécialisée du domaine « travail social » (MS So) est soumis au règlement du personnel de l'entreprise.
6. Le-la responsable de l'encadrement de la personne candidate dans l'établissement doit être un-e collaborateur-trice qualifié-e, travaillant depuis au moins deux ans dans l'établissement.
7. La personne candidate à la MS So est tenue au secret professionnel conformément aux dispositions légales en la matière.
8. À la fin du contrat, l'établissement délivre au candidat à la MS So un certificat de travail.

Pour tous les cas non prévus par le présent contrat ou les conditions générales, les dispositions fédérales et cantonales en la matière sont applicables.